



SUD ne se contente pas de parole, SUD travaille pour vous.

Depuis des années, les représentants du personnel SUD, les élus SUD au CHSCT, les élus SUD au CE, les médecins du travail, n'ont pas cessé d'alerter la direction sur la dégradation des conditions de travail, en pointant toujours les mêmes causes.

Face à ce constat, SUD a engagé en collaboration avec l'Inspection du travail de Nantes, un travail qui a duré 18 mois et dont l'épilogue se matérialise par un courrier adressé à Mr CARCELES.

Afin d'inventorier la plupart des situations de travail, l'inspecteur a souhaité s'entretenir avec la plupart des catégories professionnelles de la BDD au cours d'un entretien d'une heure. Ces collègues ont pris sur leur temps personnel (souvent le lundi) pour décrire leur situation de travail par le détail et les élus les remercient au nom du collectif de travail. Ainsi, l'inspecteur a rencontré une trentaine de salariés à son bureau, puis s'est rendu dans plusieurs agences nantaises afin d'affiner les récits déjà recueillis.

Le rapport d'une dizaine de pages adressé à la CEBPL vient parachever un investissement permanent de l'équipe syndicale SUD SOLIDAIRES qui reprend ici **quelques extraits des constats réalisés** :

- Fiche RPS. Incontournables RPS : piloter les résultats hebdomadairement. « Cette mesure n'est pas respectée : le pilotage est quotidien par le biais des briefs. Le guide du DA le prévoit explicitement et les éléments recueillis auprès des salariés le confirment »
- Benchmark collectif : publication uniquement du premier quart des agences principales. « ce principe n'est pas respecté pour ce qui concerne les challenges, pour lesquels, 10 mois sur 12, un classement de toutes les agences est publié et accessible à l'ensemble des salariés ; Or, les challenges constituent un des axes centraux du pilotage quotidien des managers... »
- « De nombreux salariés du réseau commercial ont indiqué que leur autonomie dans l'organisation du travail se réduisait de plus en plus ».

- Conflit éthique. « il m'est indiqué que, dans le contexte de relance et de reporting, les salariés se trouvent régulièrement confrontés à la situation où= le produit financier le mieux adapté à la situation du client, et qui devrait donc lui être proposé, ne correspond pas à la priorité du moment de la CEBPL »

L'inspecteur du travail conclut ainsi :

« Au vu de l'ensemble des éléments indiqués dans le présent courrier, je considère que l'organisation du travail liée à l'animation commerciale mise en place au sein de la CEBPL et telle que décrite dans le présent courrier est génératrice de risques psychosociaux et que, par conséquent, les mesures de prévention actuellement en vigueur pour prévenir ces risques sont insuffisantes. »

Ce courrier rappelle aussi les différentes interventions de l'inspection sous forme de courriers, entretien avec Mme Frédérique Destailleur et Mr Bruno Gilles, intervention en réunion de CHSCT...

Nous conservons l'intégralité du document à la consultation. N'hésitez pas à nous contacter pour toutes informations complémentaires.

Cette action concrète est un exemple supplémentaire, si besoin était, de la détermination de vos élus SUD à faire respecter votre droit fondamental : **vos santé morale et physique.**

Un rapport aussi étayé ne peut pas rester lettre morte. Un changement rapide doit voir le jour dans notre entreprise. La direction devra se conformer aux injonctions de l'Inspecteur du travail et mettre en place une politique commerciale respectueuse de la santé des salariés.

SUD y veillera. Soyez en assurés !

SUD Caisse d'Epargne Bretagne – Pays de Loire

Nantes – dom 55951 -
Vannes – dom 22350 -

☎ 02 72 20 34 87

☎ 02 40 16 95 28

☎ 02 22 07 50 56

☎ 02 97 01 58 24

www.sudbpce.com

✉ sud.cebpl@orange.fr

✉ claude.corbel@aliceadsl.fr

Rejoignez-nous sur Facebook 

JADHERIZ